

**Monsieur François Martignier  
Président du Conseil communal  
c/o Greffe Municipal  
Place de la Couronne 4  
1269 BASSINS**

**Bassins, le 12 décembre 2018**

**Concerne : interpellation chaufferies à bois**

**Monsieur le Président,**

**Par la présente, nous prions la Municipalité selon l'article 62 du règlement du Conseil communal édition mars 2014 de bien vouloir nous expliquer les faits concernant l'administration des deux chaufferies à bois que la Commune de Bassins possède.**

**La Municipalité a retiré le préavis n° 02/2018 – approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 30 ans. Dans le préavis municipal n° 09/18 relatif au budget pour l'année 2019, il est mentionné dans l'analyse effectuée par la Municipalité, sous la rubrique 31315.2 entretien des chaufferies, que le dossier des chaufferies à bois est complexe. Un préavis sera présenté par la Municipalité en 2019 avec un impact financier pour la commune.**

**Face à ce dossier complexe et à la décision que le conseil communal devra prendre lors d'un prochain préavis municipal, nous souhaitons un état des lieux actuel des chaufferies, leur coût et leur rendement. En conséquence, nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes pour chacune des chaufferies :**

1. sous la rubrique 32318.10 honoraires et prestations énergie bois achat de plaquettes, a) à combien s'élève le prix de revient du kWh – HT pour la commune, b) qu'elle est la quantité de kWh produite pour être vendue, c) quel est le nombre de kWh facturés aux privés, à la commune, aux associations etc... avec le détail pour chaque catégorie ?
2. avons- nous un contrat avec l'AGFors concernant l'achat de ces plaquettes ? Si oui quel est le mode de fixation du prix ?
3. sous la rubrique 32435.5 vente énergie, quel est le prix de vente du kWh – HT par la commune ainsi que la quantité de kWh pour chacun des types de destinataires existants (cf : point 1)
4. quel est le prix de vente du kWh – HT et la quantité de kWh vendue à la piscine de Bassins ? (si déjà inclus dans le point 3 à supprimer)
5. est-ce que tous les kWh produits sont vendus ?
6. existe-t-il un contrat type pour chaque client de la commune ? Si oui, pourrions-nous avoir un exemplaire de ce contrat type ?
7. quel est le coût d'entretien annuel de chacune des chaufferies sur les 5 dernières années ?
8. quelle est l'espérance de vie restante de chacune des chaufferies ? Est-il possible d'avoir pour chacune des chaufferies un rapport d'un professionnel indépendant de tout intérêt ?
9. pourrions-nous avoir un décompte pour chacune des chaufferies sous forme de compte de résultat (charges – produits) annuel ?

Nous souhaitons, une réponse écrite aux questions soulevées dans les points 1 à 9 ci-dessus lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**Veillez agréer, Monsieur le président, nos meilleures salutations.**

*F. Grig* *B. G.*

*Hector Guille* *AM Badel*

*B. G.* *S. G.* *S. G.*